Si vous n'avez pas de médecin de famille ou d'infirmière praticienne spécialisée de soins de première ligne (IPSPL)

## SUIVI TEMPORAIRE DE VOTRE ENFANT APRÈS LA NAISSANCE





Lorsque vous n'avez pas de médecin de famille ou d'IPSPL, une demande de suivi est complétée par l'équipe médicale responsable à la naissance ou la sage-femme et envoyée au Guichet d'accès à la première ligne (GAP).

Selon la disponibilité des différents intervenants, le GAP attribue à votre nouveau-né :

Une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne dans une clinique d'IPS ou un CLSC



Un groupe de médecine de famille (GMF) qui offre le suivi de bébés 0-2 ans – collaboration médecin, IPSPL et infirmière

Évaluation périodique du développement de votre enfant entre 0 et 18 mois et selon le besoin.

IMPORTANT! Cette attribution de suivi est TEMPORAIRE, soit le temps que votre bébé soit inscrit auprès d'un médecin de famille ou d'une IPSPL de façon définitive.

### Qu'est-ce qu'une inscription collective?

Suite à la demande initiale faite au GAP, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) peut attribuer une « inscription collective » à votre bébé. Dans ce cas, il demeure sans médecin de famille ou IPSPL attitré, mais cela vous permet d'avoir accès à une même équipe en cas de besoins ponctuels de consultation.

Si c'est le cas, vous recevrez une lettre par la poste vous en informant.



# **QUOI FAIRE ET OÙ CONSULTER**





### Inscrire votre enfant au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)

Dès la réception de la carte d'assurance maladie de votre enfant, l'inscrire au GAMF afin qu'il puisse éventuellement avoir un médecin de famille ou une IPSPL de façon définitive.

- En ligne au ciussscn.ca/sansmedecin.
- En composant le 418 821-7873 ou le 1 844 666-2727 (sans frais).



#### Prendre ses rendez-vous de vaccination selon le calendrier

Selon le <u>calendrier de vaccination</u>, il est recommandé de prendre rendez-vous pour votre enfant à 2 mois, à 4 mois, à 12 mois et à 18 mois. Tous les rendez-vous de vaccination, ainsi que le rendez-vous de développement à 18 mois (ABCdaire) ont lieu uniquement en CLSC.

Prendre rendez-vous en ligne sur clicsante.ca.

### Si votre bébé a un problème de santé urgent

Composez le 911 ou présentez-vous à l'urgence.

## Si votre bébé a un problème de santé ponctuel et non urgent

### Consultez le Guichet d'accès à la première ligne (GAP) numérique :

- En complétant le questionnaire en ligne;
- En composant le 811, option 3, si vous avez besoin d'aide pour compléter le guestionnaire.

### Appelez le 811 (Info-Santé et Info-Social)

### Le 811 **Info-Santé** (option 1)

- Parler à une infirmière.
- Obtenir un rendez-vous si votre enfant présente des signes d'infections respiratoires ou de gastro-entérite.

### Le 811 **Info-Social** (option 2)

 Parler à un intervenant en cas de situation difficile ou d'inquiétude à propos de votre santé mentale ou de celle d'un proche.